

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 19 JUIN 2014

POINT N° 4. DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2014/17

Objet : Etat d'avancement de l'affectation des prélèvements SRU au titre de la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logements : suivi du fonds SRU/EPF

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment les articles L.321-1 à L.321-13,

Vu les dispositions de l'article L.302-7 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009 modifiant le décret n° 2001-1234 du 20 Décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier Provence - Alpes - Côte d'Azur,

Vu les délibérations n° 2009-48 et n° 2011-41 du Conseil d'Administration des 30 novembre 2009 et 6 octobre 2011 approuvant le Programme Pluriannuel d'Interventions pour la période 2010-2015,

Vu la délibération n° 2011-55 du Conseil d'Administration du 2 décembre 2011 actualisant le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier de Provence - Alpes - Côte d'Azur et notamment son article 10,

Vu la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement

Vu la délibération n° 2013-57 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2013

**Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier,
sur proposition de la Présidente**

Approuve, la liste des quatre nouvelles opérations proposées, présentant les critères de l'affectation des Fonds SRU / EPF au titre de l'exercice 2014.

Autorise, Madame la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier, sur la base de la liste des opérations retenues jointes en annexe, à procéder au versement des fonds SRU/EPF, par la signature des dépréciations de stock correspondantes et ce, en intégrant les éventuels ajustements des dossiers : évolutions des programmes (nombre et pourcentage de LLS), des coûts et des calendriers.

Autorise, Madame la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier, au vu des faibles montants engagés conformément au CA du 28 novembre 2013, d'identifier les opérations éligibles dès l'acquisition par l'EPF.

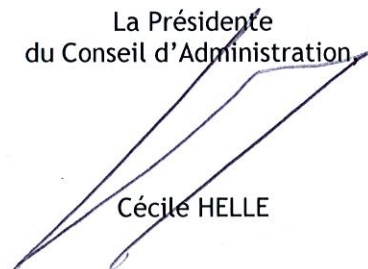
La Directrice Générale
de l'EPF PACA



Claude BERTOLINO

1 - JUIL. 2014

La Présidente
du Conseil d'Administration



Cécile HELLE

Le Préfet de Région,



Michel CADOT